



# Projet de service

**2021-2026**

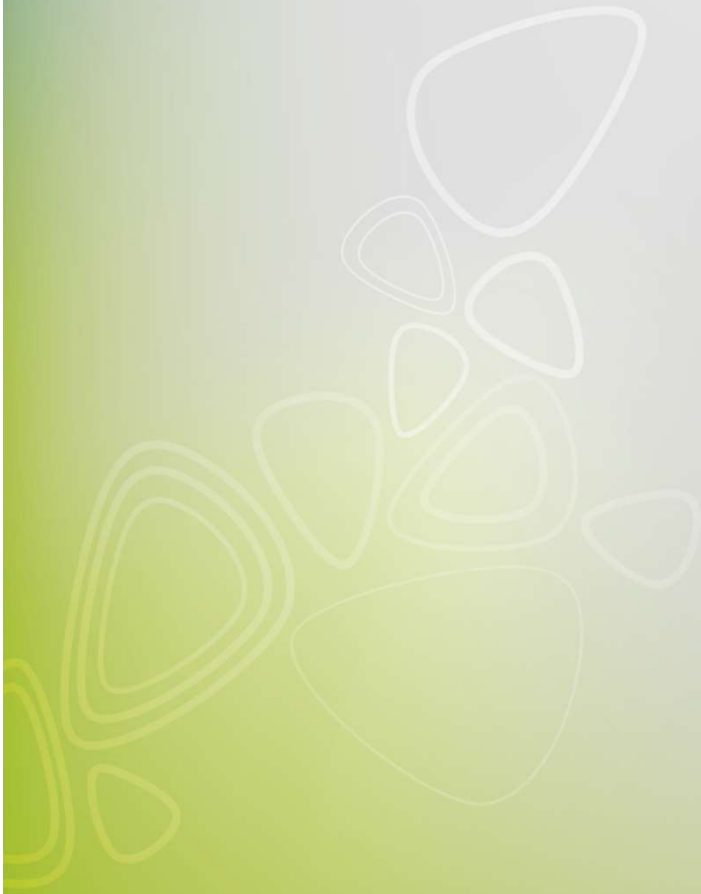
Arrêté par la commission médico-technique le 15 avril 2021  
Approuvé par le Conseil d'administration le 27 avril 2021

**Association Santé et Médecine Interentreprises du département de la Somme**  
77 rue Debaussaux – CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1  
Tél. 03 22 54 58 00 - Fax 03 22 54 58 01 - [www.asmis.net](http://www.asmis.net)



**ASmis**

Service de santé au travail



<b>A propos de l'ASMIS</b>	<b>P 3</b>
<b>L'organisation et le fonctionnement</b>	<b>P 4</b>
<b>Bilan projet de service 2016/2021</b>	<b>P 5-10</b>
<b>Diagnostic de situation</b>	<b>P 11-26</b>
Expositions réglementaires déclarées	
Evaluation des priorités	
Répartition des salariés suivis en SIR selon le code NAF	
Répartition des entreprises et des effectifs par code NAF et secteurs ASMIS	
Effectifs surveillés / Evolution des effectifs en charge	
Catégorie de pathologies enregistrées	
Secteur d'activité et suivi renforcé avec aménagement de poste en 2020	
Inaptitudes prononcées par les médecins dans le cadre de leurs activités	
Priorités identifiées pour le service et les organismes de tutelle	
<b>Fiche synthétique du projet de service</b>	<b>P 27</b>
<b>Les axes du projet de service</b>	<b>P 28</b>
<b>Les fiches projet</b>	<b>P 29-37</b>
Aider les employeurs dans l'évaluation des risques professionnels	
Favoriser le maintien dans l'emploi	
Prévenir les troubles musculo-squelettiques	
Renforcer la prévention du risque CMR	
Prévenir les risques psychosociaux (RPS)	
Prévenir les addictions	
Prévenir les risques liés aux rythmes de travail particulier	
Prévenir les risques pour les jeunes travailleurs	
Projet à définir selon le futur PRST4	



## A propos de l'ASMIS

L'ASMIS, Association Santé et Médecine Interentreprises du département de la Somme est une association régie par la loi de 1901, créée le 5 novembre 1943 et déclarée le 20 décembre 1945.

Placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration paritaire et à parité de 20 membres (10 représentants des employeurs et 10 représentants des salariés), l'ASMIS est présidée par M. Guy LAMMERTYN, représentant des employeurs.

L'organisation et la gestion du service sont placées sous la surveillance d'une commission de contrôle composée de 21 membres (2/3 de représentants des salariés et 1/3 de représentants des employeurs). Elle est présidée par M. Jean-Paul THOMAS, représentant des salariés.

Ces deux instances s'appuient sur une commission médico-technique composée des représentants élus de chacun des métiers du service (médecin, intervenant en prévention des risques professionnels, infirmière, assistant santé travail) qui a pour mission de formuler des propositions relatives aux priorités du service et aux actions à caractère pluridisciplinaire conduites par ses membres.

### Les missions

Le rôle de l'ASMIS est exclusivement préventif et a pour but d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, sur le département de la Somme à l'exclusion des cantons du Vimeu et quelles que soient les activités professionnelles, l'association :

- » Conduit des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.
- » Conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle, de contribuer au maintien dans l'emploi.
- » Assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.
- » Participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

### L'ASMIS en quelques chiffres

8 317 entreprises adhérentes

9 947 établissements

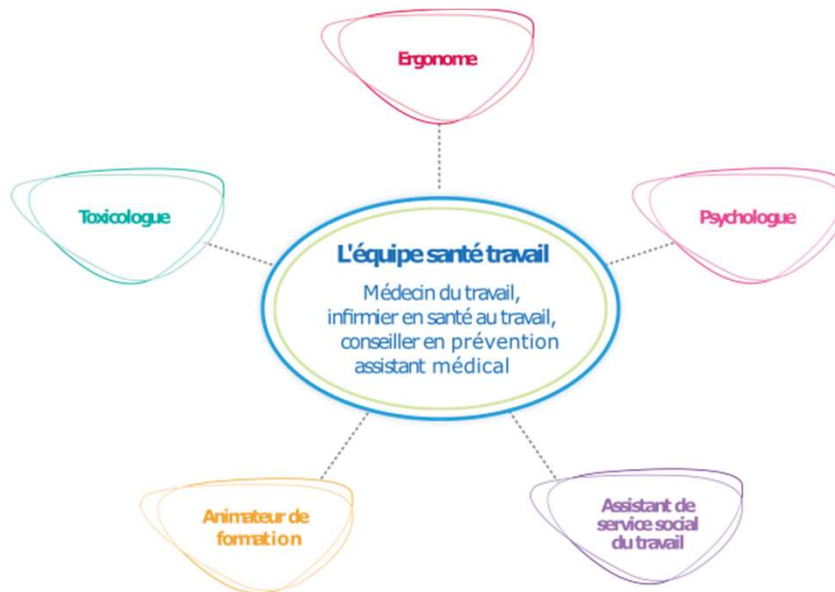
124 826 salariés suivis

128 personnes au service des adhérents dont 32 médecins, 16 infirmiers, 17 intervenants en prévention des risques professionnels, 45 assistants santé travail

51 cabinets médicaux répartis sur 19 sites

## Un accompagnement global auprès des salariés et des employeurs

L'équipe santé travail, territorialisée pour répondre aux besoins de proximité des adhérents, est au cœur de l'équipe pluridisciplinaire.



## Les actions de l'ASMIS

Au-delà du suivi de l'état de santé des salariés, moins systématique et plus ciblé en fonction des risques encourus, l'ASMIS a développé un panel d'actions de prévention. L'analyse, le conseil et l'aide apportés aux adhérents portent notamment sur les domaines suivants :

- » **L'identification et l'évaluation des risques professionnels :**
  - Accompagnement méthodologique à l'élaboration du Document Unique et outils web dédiés : [www.evrp-online.com](http://www.evrp-online.com)
  - Elaboration de la fiche d'entreprise,
  - Catalogue des outils de prévention : base documentaire sur la prévention des risques professionnels déclinée sous formes d'affiches, de fiches conseils, de guides de bonnes pratiques...
- » **La pénibilité au travail :**
  - Accompagnement méthodologique à la prévention de la pénibilité,
  - Site d'information : [www.prevenir-la-penibilite.fr](http://www.prevenir-la-penibilite.fr)...
- » **L'ergonomie :** étude et conseil sur l'aménagement des postes de travail et sur l'organisation...
- » **La toxicologie :** conseil sur l'évaluation et la prévention du risque chimique...
- » **L'information et la sensibilisation :** des entretiens santé prévention organisés en session de groupe ou des modules en E-learning de sensibilisation et d'information aux risques, accessibles à distance via notre site internet
- » **Les risques psychosociaux :**
  - Accompagnement à la mise en place d'une démarche de prévention collective,
  - Prise en charge individuelle de salariés en souffrance...
- » **Le service social :** information aux employeurs et accompagnement des salariés en difficulté (présentant un risque d'inaptitude, de désinsertion professionnelle...)

Intitulé	Action
<p>Projet N°1 Aider les employeurs dans l'évaluation des risques professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement des entreprises et plus particulièrement des TPE avec une nouvelle Fiche d'entreprise et un nouvel outil d'EVRP</li> </ul>
<p>Projet N°2 Favoriser le maintien dans l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimisation du processus de maintien dans l'emploi</li> <li>Participation active au réseau de maintien dans l'emploi</li> </ul>
<p>Projet N°3 Prévenir les troubles musculo-squelettiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la prévention des TMS chez les ouvriers du BTP</li> </ul>
<p>Projet N°4 Renforcer la prévention du risque CMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement à la prévention du risque CMR en développant des actions d'information et de sensibilisation</li> <li>Public cible : le personnel travaillant en laboratoire</li> </ul>
<p>Projet N°5 Prévenir les risques psycho-sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer aux petites entreprises un accompagnement à l'évaluation et à la prévention des RPS</li> </ul>
<p>Projet N°6 Prévenir les risques liés au travail sur écran</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer un accompagnement à la prévention en mettant en place un suivi spécifique de l'état de santé du salarié</li> </ul>
<p>Projet N°7 Prévenir le risque routier</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer un accompagnement à la prévention en mettant en place un suivi spécifique de l'état de santé du salarié</li> </ul>

	<b>PDS ASMIS N°1 : Aider les employeurs dans l'évaluation des risques professionnels</b>
<b>Actions menées depuis 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="http://www.evrp-online.com">www.evrp-online.com</a> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• fin 2015 : lancement pour les « grosses » entreprises</li> <li>• début 2016 : lancement pour les autres entreprises</li> <li>• mises à jour ponctuelles du site (ex: questionnaire sur les rayonnements ionisants actualisé en 2018)</li> <li>• au quotidien : validation des comptes utilisateurs, « hotline » (répondre aux questions des utilisateurs)</li> <li>• communication : stand DU lors des portes ouvertes, flyer (nouvelle version début 2019), magazine « entreprises &amp; santé » (n° 36 en 2016, n° 37 et n° 39 en 2017), autres (visites d'entreprises, lettres aux adhérents, espace adhérent, <a href="http://www.asmis.net">www.asmis.net</a>)</li> </ul> </li> <li>• Matinales « document unique » : depuis 2017 (2 matinales par an et par secteur + autres : partenariat OPPBTP...)</li> <li>• Aides à l'évaluation des risques, en entreprise, hors fiche d'entreprise</li> <li>• Aides à l'évaluation des risques, en entreprise, dans le cadre de la fiche d'entreprise (nouveau modèle de FE en 2018)</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'utilisateurs de <a href="http://www.evrp-online.com">www.evrp-online.com</a> : 377 fin 2015, 544 fin 2016, 811 fin 2017, 983 fin 2018, 1107 fin 2019</li> <li>• Nombre de participants aux matinales DU : 71 en 2017, 94 en 2018, 105 en 2019</li> <li>• Nombre d'aides au document unique (pôle CP) : 48 en 2015, 44 en 2016, 46 en 2017, 25 en 2018, 27 en 2019</li> <li>• Nombre de fiches d'entreprises (pôle CP) : 776 en 2015, 507 en 2016, 710 en 2017, 841 en 2018, 738 en 2019</li> </ul>
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche individuelle : intervenants en entreprises, notamment pour les fiches d'entreprises</li> <li>• Approche collective : module e-learning sur l'évaluation des risques (AFOMETRA), <a href="http://www.evrp-online.com">www.evrp-online.com</a>, matinales DU</li> </ul>
<b>Projets en cours / à venir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développements de <a href="http://www.evrp-online.com">www.evrp-online.com</a>.               <ul style="list-style-type: none"> <li>• actualisation de l'environnement technique du site</li> <li>• modification concernant le C2P (pénibilité), selon l'évolution réglementaire du dispositif ?</li> <li>• possibilité pour l'utilisateur d'ajouter un risque non proposé par le site ?</li> </ul> </li> <li>• Ateliers <a href="http://www.evrp-online.com">www.evrp-online.com</a></li> <li>• Outil électronique d'aide à la rédaction de la fiche d'entreprise, avec intégration des thesaurus PRESANSE et indicateurs/statistiques</li> </ul>

PDS ASMIS N°2 : FAVORISER LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI	
<b>Actions menées depuis 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des employeurs sur le Maintien en Emploi :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Portes ouvertes 2015 à 2019 : animation annuelle du stand sur le Maintien en Emploi</li> <li>Portes ouvertes: colloque en 2016 « Agir ensemble pour favoriser le maintien dans l'emploi. De la détection du risque à la mise en œuvre de solutions, quelle démarche adopter? »</li> <li>Matinales sur le Maintien en Emploi</li> <li>Colloque CARSAT en octobre 2019 : « Adapter mon organisation pour favoriser le maintien en emploi »</li> </ul> </li> <li>Promotion de la visite de pré reprise :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Création de flyers</li> <li>Création d'une affiche</li> </ul> </li> <li>Participation aux Cellules Locales de Coordination (CLC) depuis 2009 favorisant le travail en réseau</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Matinales effectuées en 2019 sur trois sites (Amiens rue DEBAUSSAUX, ROYE et ABBEVILLE)</li> <li>8 CLC par an en moyenne</li> <li>Nombre de visites de pré reprise: 3113 en 2015; 4809 en 2019 (pour un effectif suivi quasi constant de 130 000 salariés) soit une augmentation de plus de 50%</li> <li>Parmi ces visites de pré reprise, le % de pré reprise à l'initiative des médecins traitant n'a cessé de décroître :</li> <li>12% en 2015; 10,9% en 2016; 9,36% en 2017; 8,73% en 2018; 8,54% en 2019</li> </ul>
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des visites de pré reprises</li> <li>Meilleure visibilité du SSTI par les autres acteurs du maintien: CARSAT, CAP EMPLOI, MDPH, service médical de la CPAM.</li> </ul>
<b>Projets en cours / à venir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les sensibilisations sur le Maintien en Emploi auprès des employeurs (action à maintenir hors projet de service)</li> </ul>



	<b>PDS ASMIS N°3 : PRÉVENIR LES TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES</b>
<b>Actions menées depuis 2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2016 : Définition du projet : Pré-diagnostic + Définition de la méthodologie</li> <li>• En 2017 : Déploiement du projet</li> <li>• En 2018 : Recueil des bonnes pratiques</li> <li>• Capitalisation des bonnes pratiques recueillies sous forme de fiches de bonnes pratiques (31 fiches réalisées)</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Observations préparatoires (6)</li> <li>• Participation des partenaires aux réunions (100 %)</li> <li>• La réalisation et la diffusion d'outils de sensibilisation à la prévention des TMS chez les poseurs de menuiserie extérieure (en cours)</li> <li>• Le nombre d'adhérents sensibilisés (en cours)</li> </ul>
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail d'équipe au sein de l'ASMIS</li> <li>• Le travail pluriinstitution (OPPBTP, ARACT, CARSAT)</li> <li>• Le travail avec les syndicats professionnels (CAPEB80 et FFB80)</li> <li>• L'adhésion des employeurs et salariés observées (6 entreprises)</li> </ul>
<b>Projets en cours / à venir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours : communication et diffusion des travaux (Employeurs, Salariés, Formateurs (CFA), Préventeurs ASMIS (Médecins du travail, Conseillers en prévention (IPRP), Ergonomes, Animatrices de formation, ...)</li> </ul>

<b>PDS ASMIS N°4 : RENFORCER LA PREVENTION DU RISQUE CMR</b>	
<b>Actions menées depuis 2015</b>	<p>L'action CMR Labo a permis:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De réduire le risque CMR au sein des laboratoires</li> <li>• De renforcer la sensibilisation des employeurs et des salariés</li> <li>• D'harmoniser les connaissances et les outils au sein de l'ASMIS</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites en entreprise = 87 pour 45 entreprises dont 42 concernées par le risque CMR en laboratoire</li> <li>• Adhérents qui disposent d'EPC adaptés : +21% (38% → 59%)</li> <li>• Adhérents qui gèrent les FDS : +3% (79% → 82%)</li> <li>• Adhérents qui recherchent systématiquement à supprimer / substituer les CMR: +7% (46% → 53%)</li> <li>• Adhérents qui sensibilisent les salariés: +19% (28% → 47%)</li> <li>• Satisfaction : 91% des adhérents satisfaits de l'intervention 85% des adhérents satisfaits du rapport technique d'intervention</li> </ul>
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action de prévention primaire globale (entreprises /salariés)</li> <li>• Dynamique de groupe et implication des équipes</li> </ul>
<b>Projets en cours / à venir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action CMR concernant un nombre significatif d'adhérents</li> </ul>

## PDS N°5 : PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

<p><b>Actions menées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les employeurs aux RPS à l'occasion de la réalisation de la fiche d'entreprise (FE)</li> <li>• Inciter l'employeur à intégrer également les RPS dans le document unique</li> <li>• Identifier dans la fiche d'entreprise les facteurs de risques et les facteurs de protection</li> <li>• Proposer un questionnaire spécifique aux RPS dans l'outil d'évaluation des risques evrp-online</li> <li>• Accompagner spécifiquement les adhérents demandeurs</li> </ul>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p>Depuis 2016, en moyenne par an :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 700 entreprises sensibilisées lors de la réalisation des FE par le Pôle prévention.</li> <li>• 35 entreprises accompagnées par le Pôle prévention dans l'élaboration du DUERP</li> <li>• 13 entreprises accompagnées et 27 entreprises conseillées spécifiquement par le Pôle psychologie dans le cadre d'une démarche d'évaluation des RPS</li> <li>• 300 entreprises utilisatrices d'evrp-online pour l'identification des RPS.</li> </ul>
<p><b>Points forts</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fiche d'entreprise comporte une rubrique d'identification des facteurs de RPS, (contraintes organisationnelles, charge mentale et violences externes), ainsi qu'une rubrique d'identification des mesures de prévention mises en place et à mettre en œuvre.</li> <li>• Evrp-online intègre un questionnaire et des notices explicatives spécifiques aux RPS.</li> </ul>

### Expositions réglementaires déclarées par les employeurs en 2020 (portail ASMIS)

Expositions déclarées	Nombre d'expositions actives au 12/09/2020
<b>Total général</b>	<b>94 910</b>
Conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage, subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur	17 070
Ecran de visualisation	15 158
Manutention de charge, manutention de personne	10 213
Travail de nuit >270h/an	9 578
Déplacement routier	9 390
Bruit	8 617
Travailleur habilité par l'employeur pour les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage	8 032
Agents biologiques groupes 3 ou 4	4 551
Risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	3 706
Agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques	3 297
Manutention manuelle de charges de plus de 55 kg pour les hommes et 25 kg pour les femmes, sans aide mécanique	2 380
Amiante	974
Rayonnements ionisants: salarié classé en B	518
Bruit supérieur à 85 dB	510
Plomb	407
Travailleur de moins de 18 ans affecté à des travaux interdits susceptibles de dérogation	171
Vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte	129
Risque hyperbare	77
Travailleur exposé à des champs électromagnétiques au delà des valeurs limites d'exposition	69
Rayonnements ionisants : salarié classé en A	63

Les expositions réglementaires les plus fréquemment déclarées sont :

- La conduite d'engins avec autorisation de l'employeur
- Les écrans de visualisation
- Les manutentions
- Le travail de nuit
- Le risque routier
- L'exposition au bruit
- Les agents biologiques
- Le risque de chute
- Les CMT

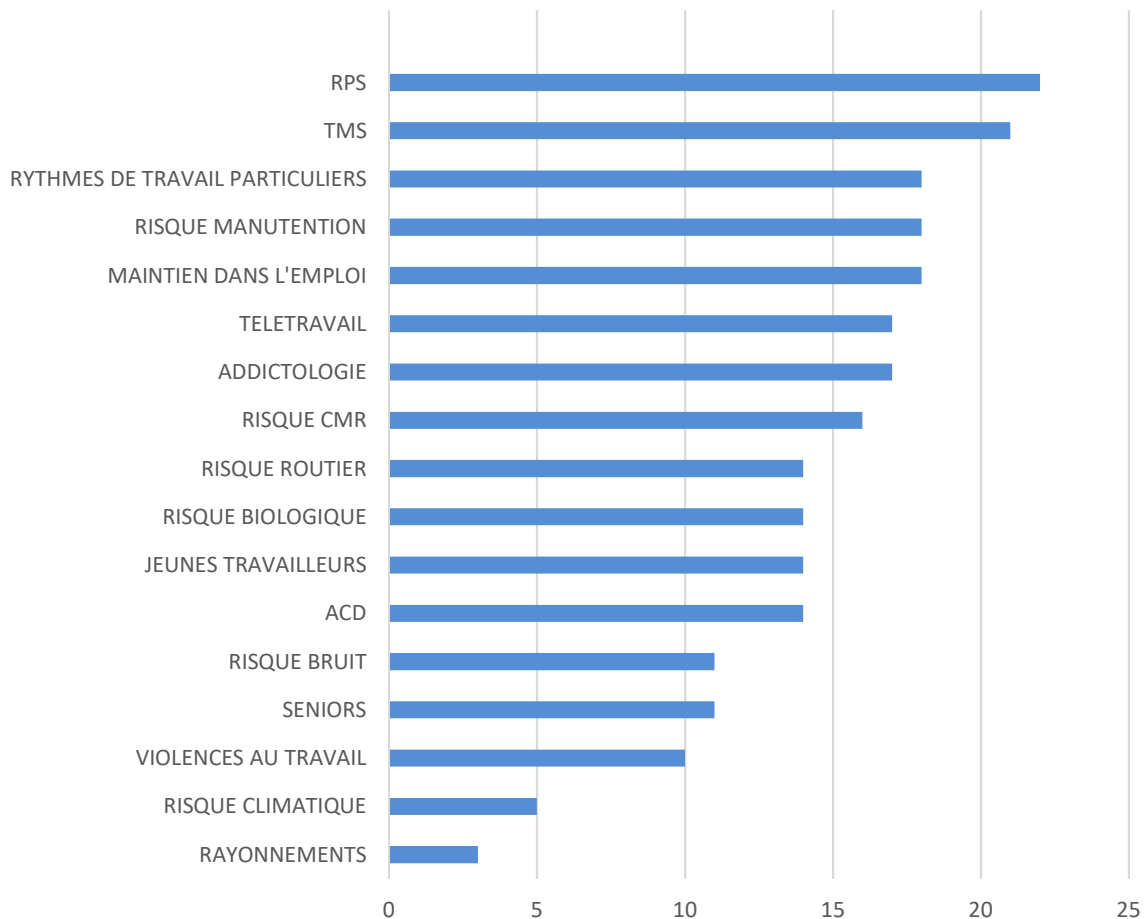
## Déclaration des expositions réglementaires dans Dinamit à l'ASMIS (déclaration employeurs / indications SST)

Libellé Expositions déclarées par l'employeur dans l'Espace Adhérent	Nombre d'expositions actives au 12/09/2020 DECLAREES	Nombre d'expositions actives au 12/09/2020 INDIQUEES PAR LE SST
<b>Total général</b>	<b>94 910</b>	<b>87 710</b>
Conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage, subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur	17 070	5 767
Ecran de visualisation	15 158	27 145
Manutention de charge, manutention de personne	10 213	24 902
Travail de nuit >270h/an	9 578	2 779
Déplacement routier	9 390	4 187
Bruit	8 617	3 306
Travailleur habilité par l'employeur pour les opérations sur les installations électriques où dans leur voisinage	8 032	3 606
Agents biologiques groupes 3 ou 4	4 551	1 609
Risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	3 706	1 006
Agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques	3 297	1 031
Manutention manuelle de charges de plus de 55 kg pour les hommes et 25 kg pour les femmes, sans aide mécanique	2 380	1 022
Amiante	974	645
Rayonnements ionisants: salarié classé en B	518	131
Bruit supérieur à 85 dB	510	5 128
Plomb	407	5 128
Travailleur de moins de 18 ans affecté à des travaux interdits susceptibles de dérogation	171	29
Vibration transmise corps entier supérieure au seuil d'alerte	129	250
Risque hyperbare	77	7
Travailleur exposé à des champs électromagnétiques au delà des valeurs limites d'exposition	69	10
Rayonnements ionisants : salarié classé en A	63	22

- ✓ Ce tableau répertorie les expositions déclarées par les employeurs et celles recensées par notre SST. On constate que les données globales sont assez proches (7,5 % d'écart), mais les écarts employeurs/SST sont importants dans toutes les catégories d'exposition.
- ✓ L'homogénéisation des données et le rapprochement des expositions déclarées par les employeurs et celles constatées par le SST est un objectif d'amélioration du suivi des expositions des salariés.
- ✓ Les axes de progrès sont d'une part l'amélioration des déclarations des expositions par les employeurs avec l'aide des préventeurs et d'autre part celles indiquées par le SST.

## Evaluation des priorités

Un questionnaire a été proposé aux médecins du travail, aux infirmiers et aux conseillers en prévention, pour coter les risques les plus fréquemment rencontrés en pratique quotidienne.



### Les priorités exprimées pour le prochain PDS :

- ✓ les risques psychosociaux 1<sup>ère</sup> priorité en 2020 (2<sup>ème</sup> place en 2015),
- ✓ les TMS 2<sup>ème</sup> priorité en 2020 (1<sup>ère</sup> place en 2015),
- ✓ les rythmes de travail particuliers (3<sup>ème</sup> priorité en 2020) et les risques liés aux manutentions,
- ✓ le maintien dans l'emploi (3<sup>ème</sup> priorité en 2020),
- ✓ le télétravail et l'addictologie viennent ensuite (7<sup>ème</sup> place en 2020),
- ✓ le risque CMR (9<sup>ème</sup> place en 2020),
- ✓ les risques spécifiques aux jeunes travailleurs (10<sup>ème</sup> place en 2020)

## Répartition des salariés suivis en SIR à l'ASMIS en 2020 selon le code NAF

	Nb d'Entreprises	Effectifs	% SIR
Activités de services administratifs et de soutien	730	8 634	19,93%
Activités financières et d'assurance	441	3 349	1,49%
Activités immobilières	180	1 301	33,67%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	737	5 850	11,68%
Administration publique	205	10 850	9,47%
Agriculture, sylviculture et pêche	13	941	52,07%
Arts, spectacles et activités récréatives	193	1 296	11,57%
Autres activités de services	623	3 244	5,21%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2 338	19 204	12,12%
Construction	1 034	9 121	43,79%
Enseignement	236	2 826	6,02%
Hébergement et restauration	775	5 138	1,58%
Industrie manufacturière	872	19 960	40,54%
Industries extractives	9	121	66,94%
Information et communication	163	1 426	5,33%
Non définis (particulier employeur ...)	77	82	0,00%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	61	953	45,33%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	15	254	64,96%
Santé humaine et action sociale	862	17 440	23,46%
Transports et entreposage	380	7 170	25,82%
<b>Total</b>	<b>9 947</b>	<b>119 176</b>	<b>21,90%</b>

Evolution 2019/2020 : Augmentation modérée du nombre de salariés déclarés en SIR (+ 2 % environ)

Le suivi renforcé SIR est important (voir majoritaire) dans les secteurs suivants :

- ✓ Industrie : effectif important proche de 20 000 salariés
- ✓ BTP : effectif important proche de 10 000 salariés
- ✓ Production et distribution d'eau et d'électricité: effectif réduit < 1 000 salariés
- ✓ Agriculture, sylviculture et pêche : effectif réduit < 1 000 salariés

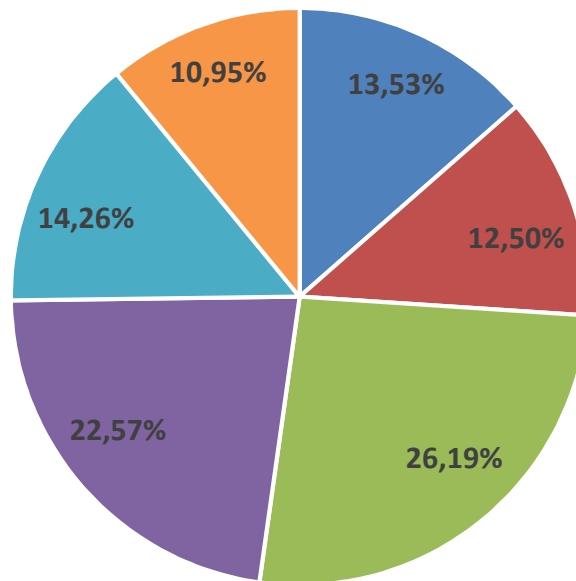
## Répartition des salariés suivis en SIR à l'ASMIS en 2020 selon le code NAF

	Totaux	ABBEVILLE	ALBERT CORBIE PERONNE	AM BOVES CD DURY	AM DEBAUSSAUX FLIXECOURT	AM EIN DOULLENS	HAM ROYE
<b>Totaux</b>	<b>100,00%</b>	<b>13,53%</b>	<b>12,50%</b>	<b>26,19%</b>	<b>22,57%</b>	<b>14,26%</b>	<b>10,95%</b>
A : Agriculture, sylviculture et pêche	0,90%	0,01%	0,87%	0,00%	-	-	0,02%
B : Industries extractives	0,12%	0,10%	0,01%	-	-	0,01%	-
C : Industrie manufacturière	19,12%	2,25%	2,62%	2,50%	2,74%	5,12%	3,89%
D : Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,24%	0,01%	0,03%	0,01%	0,18%	-	0,02%
E : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0,91%	0,11%	0,15%	0,07%	0,13%	0,31%	0,14%
F : Construction	8,75%	1,21%	1,01%	1,73%	2,72%	1,25%	0,82%
G : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,38%	3,17%	2,17%	5,64%	2,92%	2,54%	1,94%
H : Transports et entreposage	6,87%	0,65%	1,01%	0,75%	1,05%	2,12%	1,28%
I : Hébergement et restauration	4,78%	1,17%	0,40%	1,41%	0,96%	0,41%	0,43%
J : Information et communication	1,37%	0,15%	0,10%	0,60%	0,45%	0,04%	0,02%
K : Activités financières et d'assurance	3,21%	0,27%	0,22%	1,17%	1,25%	0,15%	0,15%
L : Activités immobilières	1,17%	0,12%	0,08%	0,22%	0,71%	0,02%	0,03%
M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,43%	0,52%	0,82%	2,43%	0,90%	0,46%	0,30%
N : Activités de services administratifs et de soutien	7,85%	0,77%	0,51%	2,85%	2,33%	0,72%	0,67%
O : Administration publique	2,19%	0,17%	0,20%	0,59%	1,13%	0,03%	0,06%
P : Enseignement	2,25%	0,11%	0,10%	1,13%	0,65%	0,16%	0,10%
Q : Santé humaine et action sociale	12,25%	2,02%	1,82%	3,96%	2,85%	0,73%	0,88%
R : Arts, spectacles et activités récréatives	1,17%	0,21%	0,17%	0,25%	0,43%	0,06%	0,05%
S : Autres activités de services	2,94%	0,50%	0,20%	0,85%	1,15%	0,11%	0,12%
T : Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	0,07%	0,02%	0,02%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%
U : Activités extra-territoriales	0,01%	-	-	-	0,00%	-	0,01%



## Répartition des entreprises par code NAF et secteurs ASMIS (2020)

### Répartition des effectifs par secteurs ASMIS



- ABBEVILLE
- AM BOVES CD DURY
- AM EIN DOULLENS
- ALBERT CORBIE PERONNE
- AM DEBAUSSAUX FLIXECOURT
- HAM ROYE

Les secteurs Boves, Dury et Charles Dubois d'une part sont à peu près équivalents et représentent environ 50 % des effectifs.

Les 4 autres secteurs se partagent de manière sensiblement équivalente l'autre moitié des effectifs.

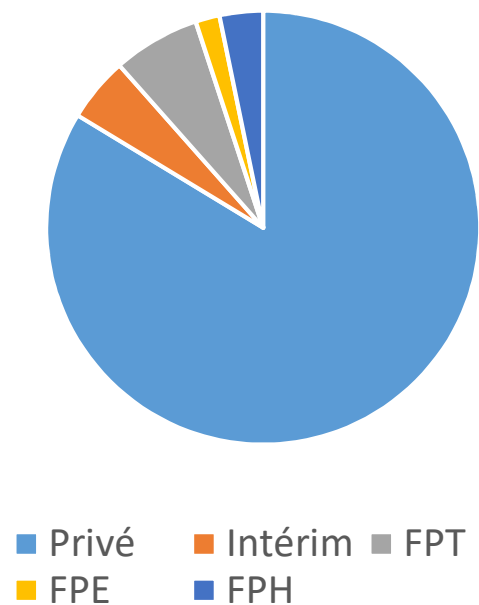
## Secteurs d'activités principaux selon les effectifs ASMIS (2020) et par secteurs

Secteur	Totaux	ABBEVILLE	ALBERT CORBIE PERONNE	AM BOVES CD DURY	AM DEBAUSSAUX FLIXECOURT	AM EIN DOULLENS	HAM ROYE
<b>C : Industrie manufacturière</b>	<b>19 936</b>	2 348	2 728	2 609	2 856	<b>5 342</b>	<b>4 053</b>
<b>F : Construction</b>	<b>9 120</b>	1 264	1 054	1 805	2 838	1 301	858
<b>G : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>19 163</b>	3 301	2 260	<b>5 877</b>	3 048	2 651	2 026
<b>H : Transports et entreposage</b>	<b>7 163</b>	680	1 050	787	1 100	2 214	1 332
<b>I : Hébergement et restauration</b>	4 986	1 215	419	1 475	1 001	426	450
<b>M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	5 667	547	851	<b>2 533</b>	937	484	315
<b>N : Activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>8 191</b>	799	530	<b>2 977</b>	2 430	754	701
<b>Q : Santé humaine et action sociale</b>	<b>12 778</b>	2 106	1 893	<b>4 131</b>	2 967	763	918

Les secteurs Boves, Dury et Charles Dubois d'une part sont à peu près équivalents et représentent environ 50 % des effectifs.

Les 4 autres secteurs se partagent de manière sensiblement équivalente l'autre moitié des effectifs.

## Effectifs surveillés intérim compris

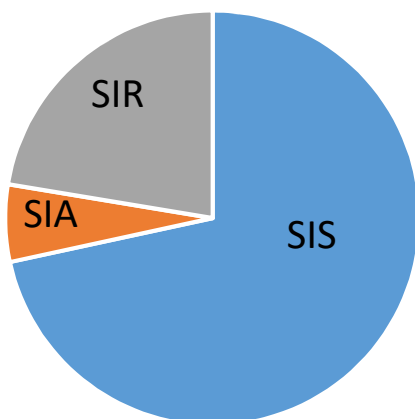


Effectif total 124 826

Privé	104 443	84 %
Intérim	5 985	5 %
FPT	8 106	6 %
FPE	2 242	2 %
FPH	4 050	3 %

## Effectifs en charge par catégories de suivi médical (secteur privé hors travail temporaire)

Catégories de suivi médical  
secteur privé en 2020



Suivi individuel simple : 74 780 salariés soit 72 %

Suivi individuel adapté : 6 286 salarié soit 6 %

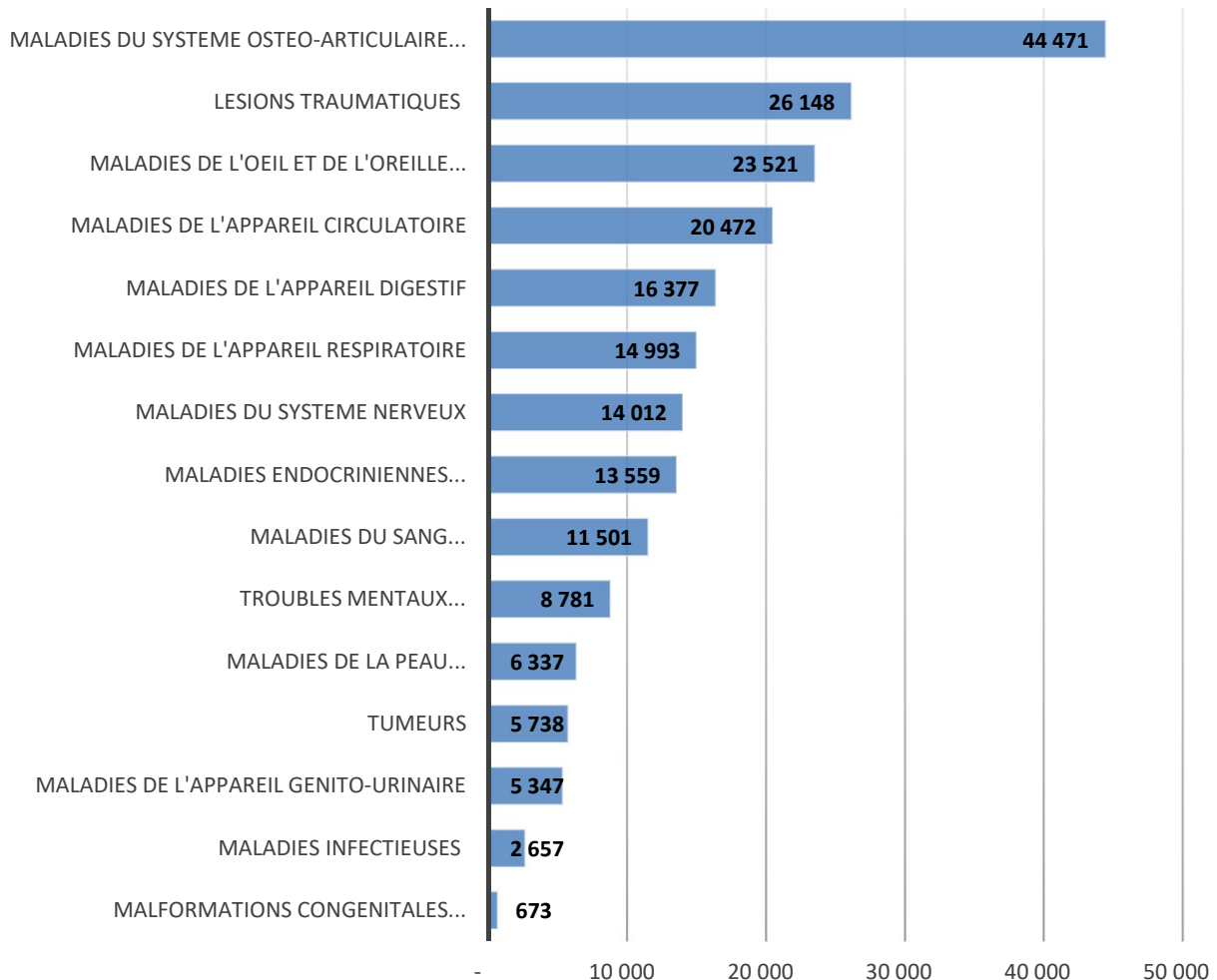
Suivi individuel renforcé : 23 377 soit 22 %

### Evolution des effectifs en charge à l'ASMIS de 2017 à 2020 par catégories de suivi

Répartition des effectifs au 31 décembre	2017	2018	2019	2020	Évolution
<b>Entreprises privées</b>					
Salariés soumis à surveillance individuelle simple (SIS)	86 458	79 548	76 704	74 780	-2,51%
Salariés soumis à une surveillance individuelle adaptée (SIA)	7 419	7 009	6 597	6 286	-4,71%
Salariés soumis à surveillance individuelle renforcée (SIR)	13 541	18 914	21 866	23 377	6,91%
Travailleurs temporaires pris en charge au cours de l'année	8 608	7 967	7 622	5 985	-21,48%
<b>Total entreprises privées</b>	<b>116 026</b>	<b>113 438</b>	<b>112 789</b>	<b>110 428</b>	<b>-2,09%</b>
<b>Fonctions publiques</b>					
Agents, employés et ouvriers	12 649	12 458	12 059	11 936	-1,02%
Surveillances spéciales	1 470	1 880	2 118	2 462	16,24%
<b>Total établissements publics</b>	<b>14 119</b>	<b>14 338</b>	<b>14 177</b>	<b>14 398</b>	<b>1,56%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>130 145</b>	<b>127 776</b>	<b>126 966</b>	<b>124 826</b>	<b>-1,69%</b>

- ✓ Baisse significative des effectifs de travailleurs temporaires dans le contexte particulier de la pandémie Covid-19 en 2020
- ✓ Progression continue et significative depuis 2017 des effectifs déclarés en SIR (diminution parallèle des effectifs déclarés en SIS et SIA)
- ✓ L'harmonisation de la déclaration des expositions réglementaires est une nécessité pour améliorer le suivi des travailleurs et la traçabilité des expositions.

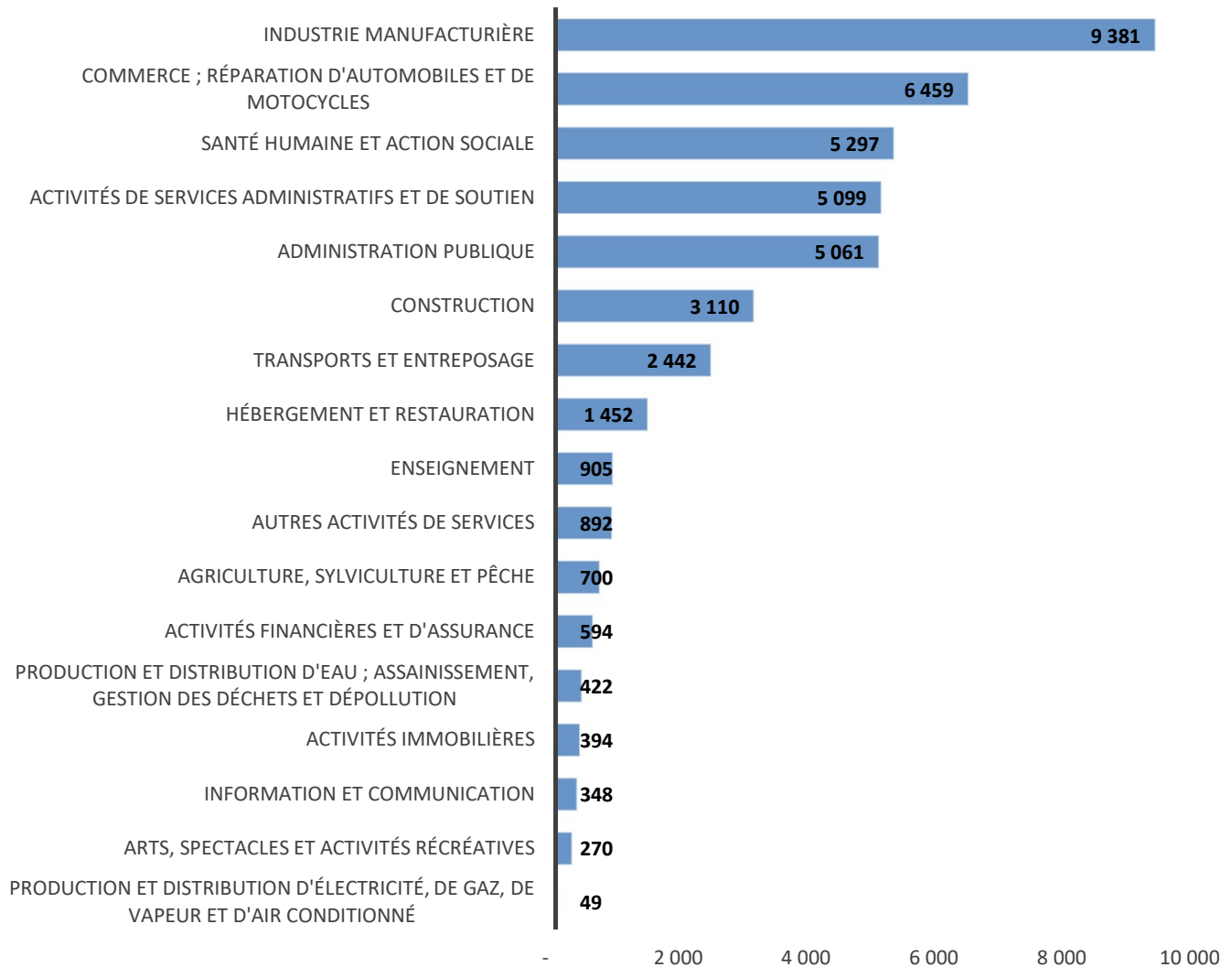
## Catégories de pathologies enregistrées à l'ASMIS (dossiers actifs en 2020)



Ce sont les pathologies enregistrées et codées dans la CIM 10 (en cours et ATCD)

- ✓ Nette prédominance des maladies du système ostéo-articulaire
- ✓ Importance des lésions traumatiques ainsi que des maladies des appareils sensoriels (yeux, oreilles).
- ✓ Viennent ensuite d'abord les maladies cardiovasculaires puis sensiblement à égalité les maladies de l'appareil digestif, respiratoire et neurologique.

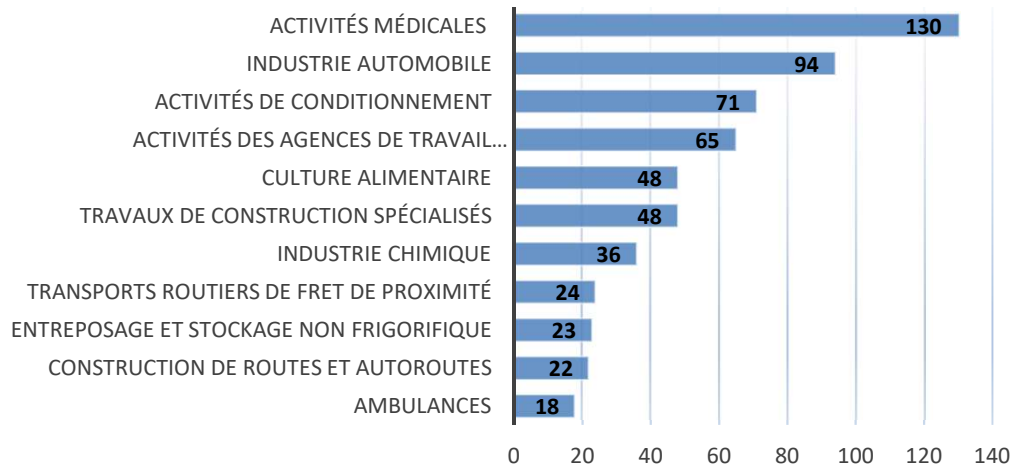
## Pathologies ostéo articulaires selon les secteurs d'activité à l'ASMIS en 2020



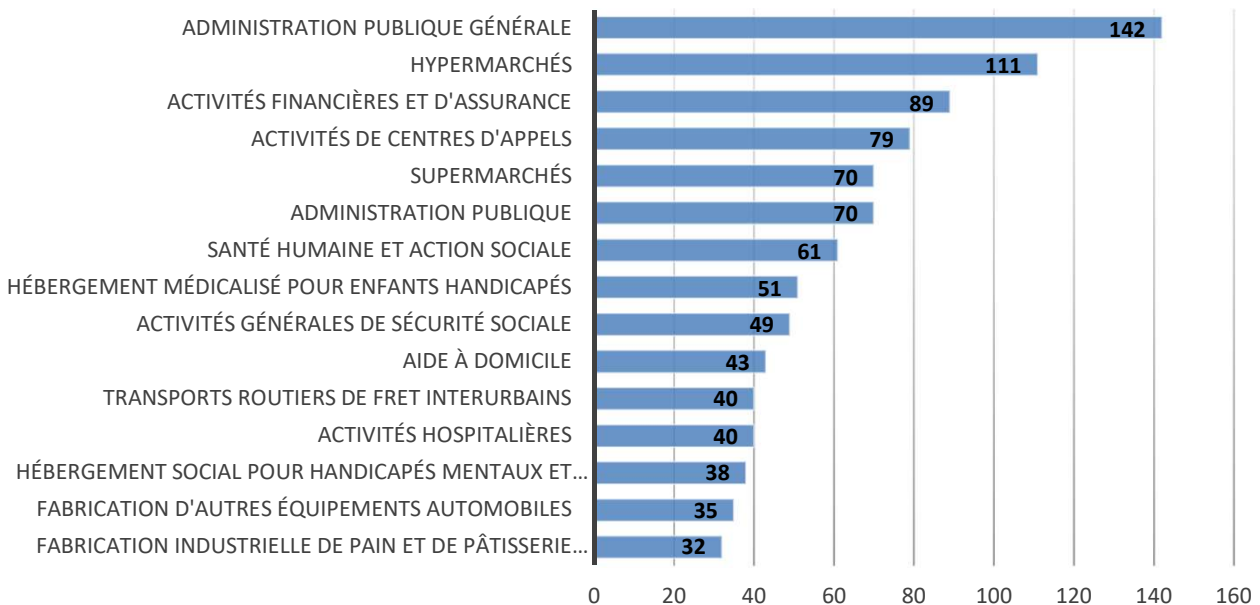
Nette prédominance du secteur industriel devant le commerce

Viennent ensuite à égalité la santé et les secteurs administratifs

## Secteurs d'activité et suivi renforcé avec aménagements de poste en 2020 à l'ASMIS



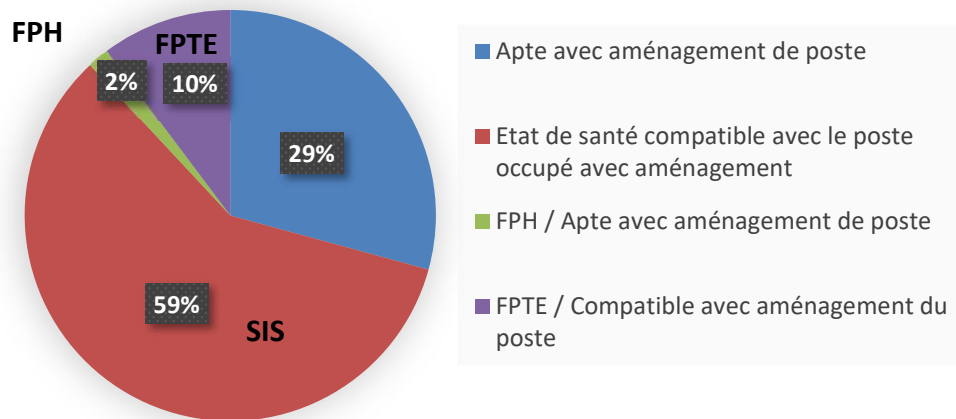
## Secteurs d'activité et suivi renforcé avec aménagements de poste en 2020 à l'ASMIS



Selon les catégories de suivi SIS ou SIR les secteurs d'activité où les aménagements sont les plus fréquents sont différents :

- ✓ Pour les SIR les secteurs d'activité suivants : Santé, Industrie, Travail temporaire, BTP
- ✓ Pour les SIS les secteurs d'activités suivants : Administration publique, Grande distribution (hypermarchés et supermarchés), Assurance et finance, Centres d'appels, Santé et action sociale

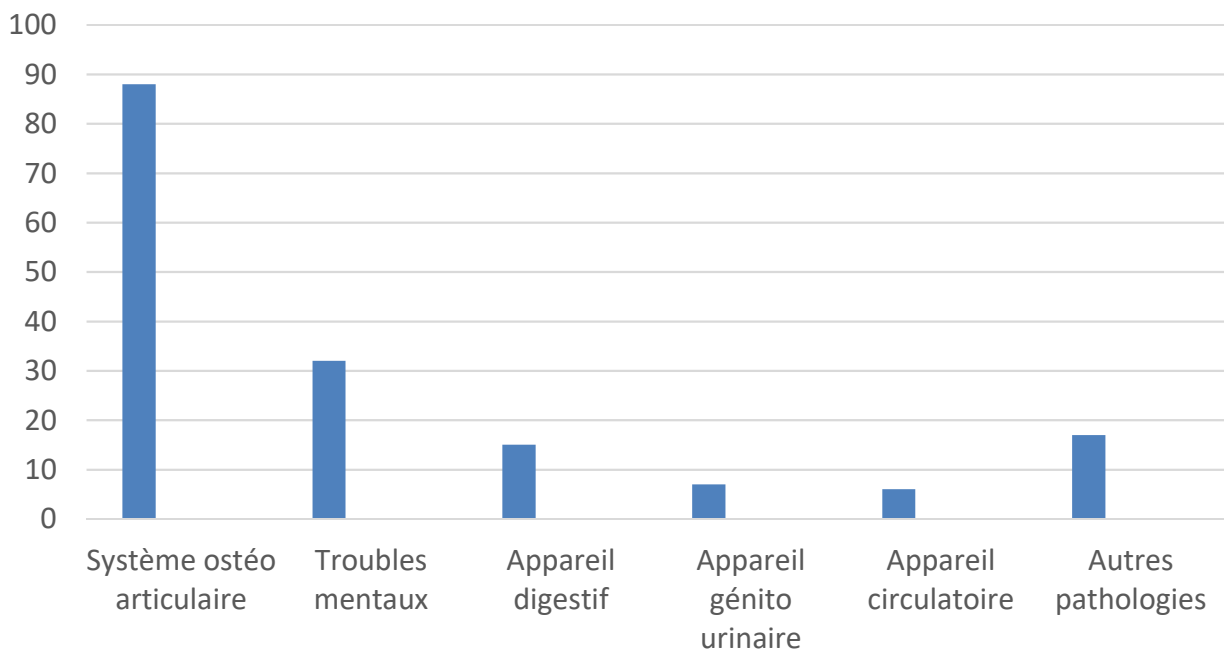
## Répartition des aménagements de poste prescrits en 2020 selon les catégories de suivi des salariés



## Données enquête maintien dans l'emploi ASMIS ISTNF 2020

Echantillonnage des 165 fiches de maintien recueillies par l'ASMIS

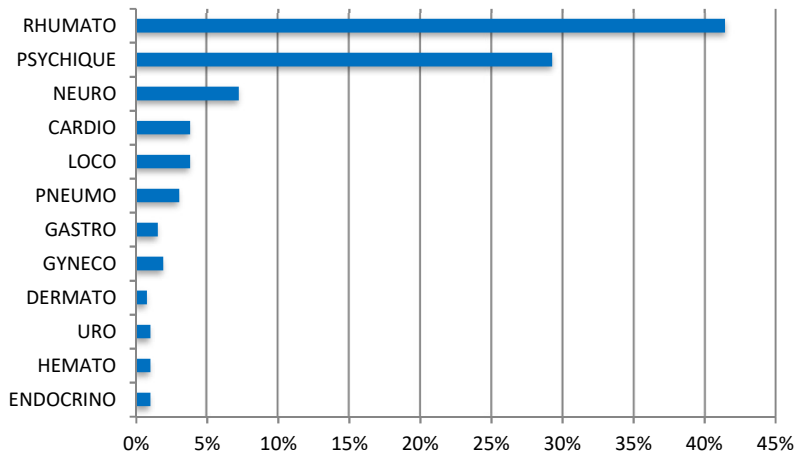
### Fiches de maintien selon les pathologies





## Origine des inaptitudes en 2019 à l'ASMIS

Pathologies à l'origine des inaptitudes (en %)

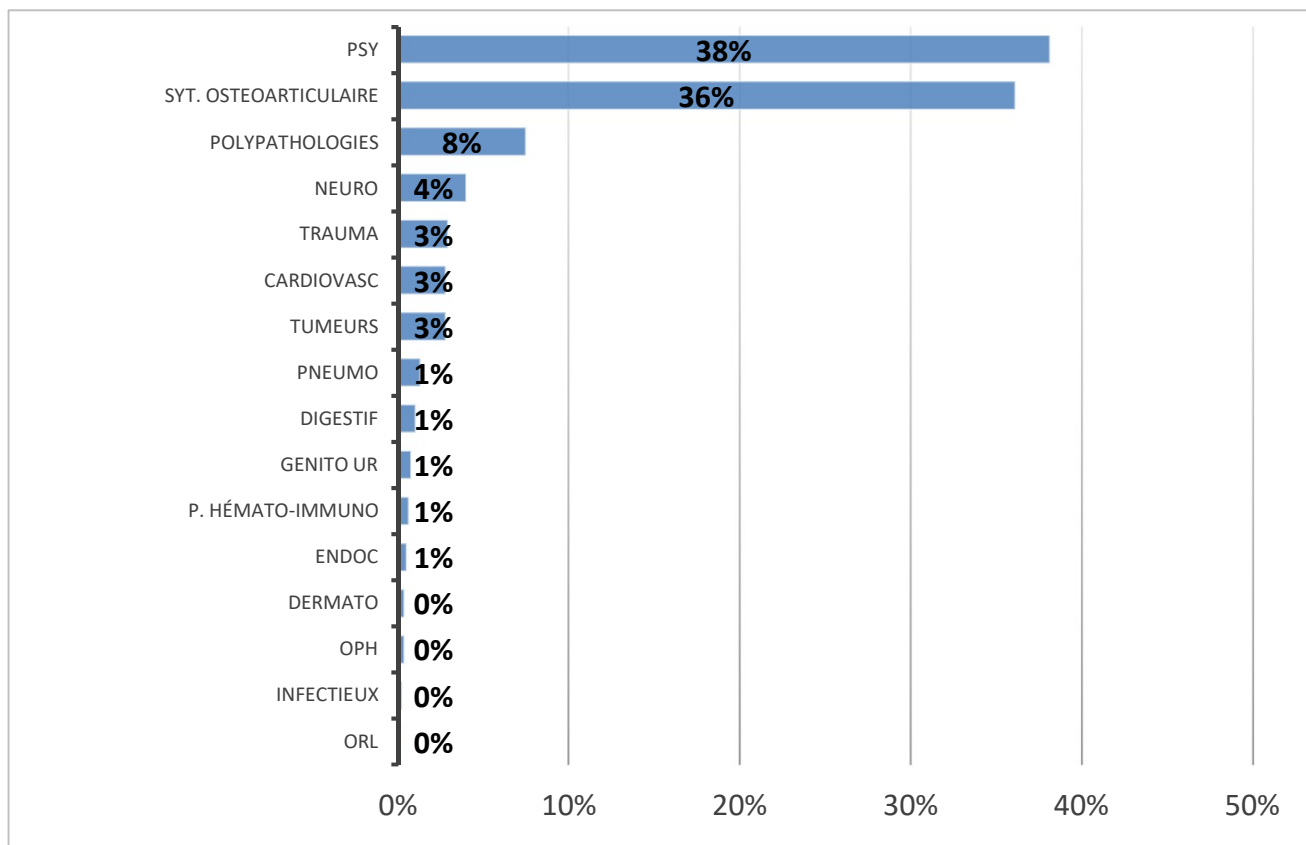


## Origine des inaptitudes :

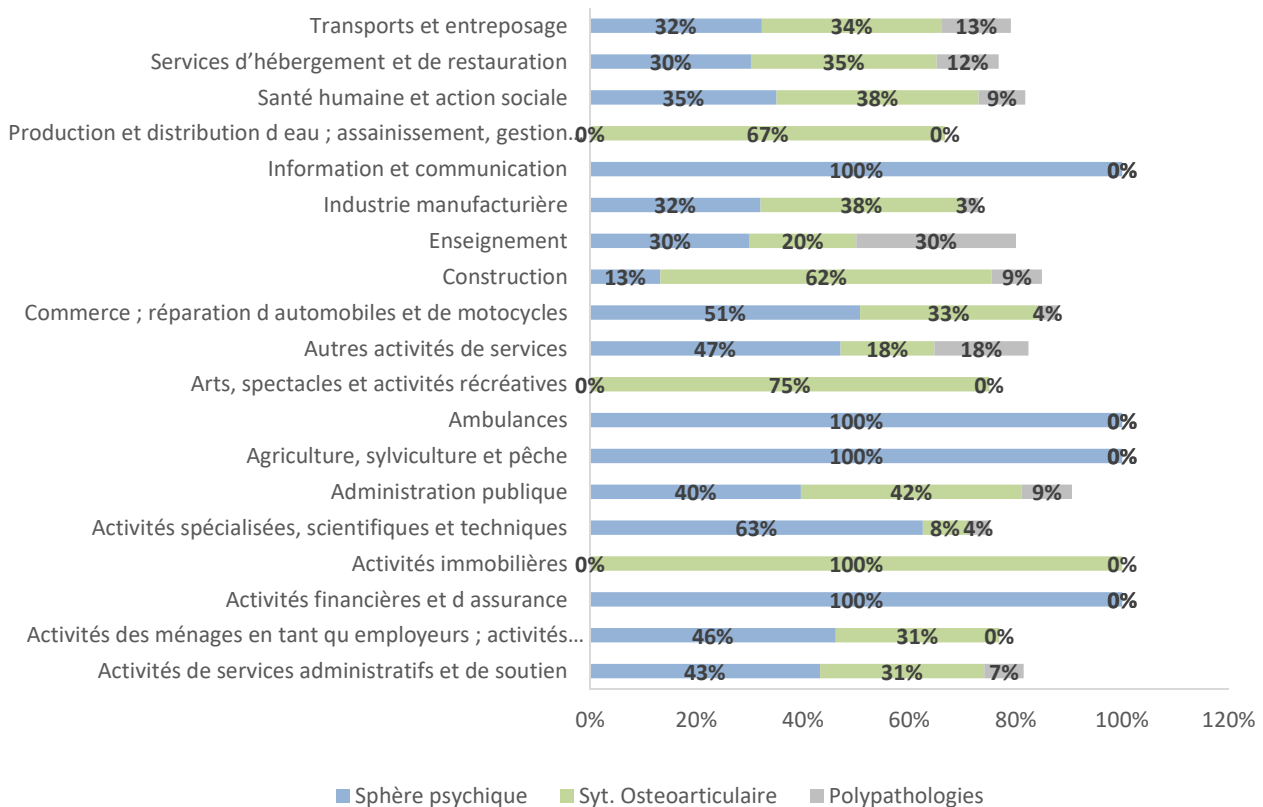
Les pathologies les plus fréquemment à l'origine des inaptitudes sont les pathologies rhumatologiques et les pathologies psychiques. Ces pathologies sont le plus souvent en rapport avec des syndromes dépressifs pour une grande part en rapport avec le travail.

Loin derrière apparaissent les pathologies neurologiques et cardiologiques.

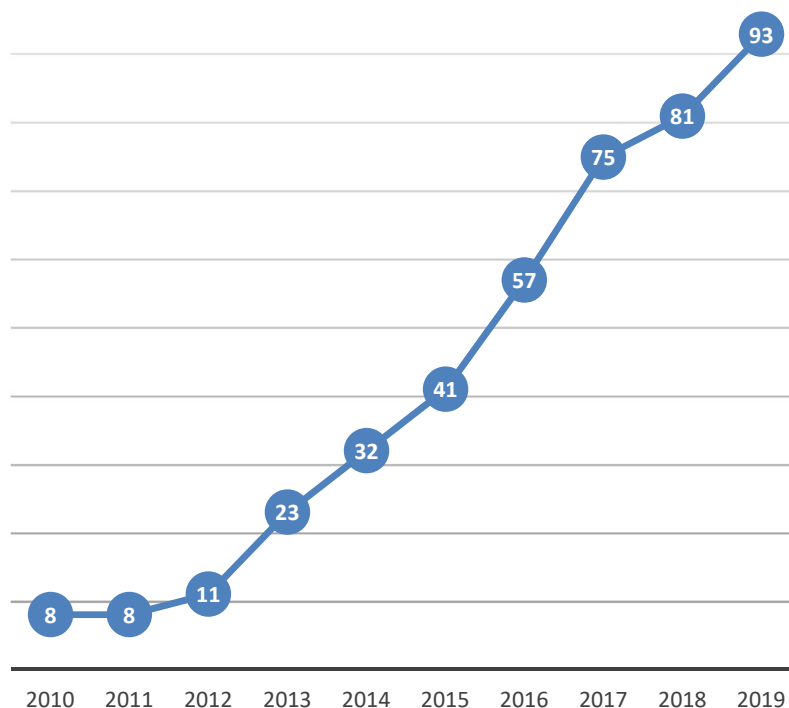
## Inaptitudes en 2019 à l'ASMIS : répartition des salariés inaptes selon la pathologie



## Inaptitudes 2019 à l'ASMiS : Répartition des principales pathologies selon le secteur d'activité



## Evolution des RPS reconnues en AT/MP par le CRRMP en Hauts de France



## Priorités identifiées pour le service et les organismes de tutelle

- ✓ La prévention des risques professionnels est essentielle, en particulier la prévention primaire des risques (axe N°1)
- ✓ Il est nécessaire d'accompagner l'employeur dans l'identification, l'évaluation et la prévention (axe N°2 et projet N°1)
- ✓ Le maintien dans l'emploi (projet N°2), la prévention des TMS (projet N°3), du risque CMR (projet N°4) et des RPS (projet N°5) sont des priorités internes du service et externes des organismes de tutelle
- ✓ La prévention des addictions (projet N°6), la prévention des risques liés aux rythmes de travail particulier (projet N°7) et les jeunes travailleurs (projets N°3 et 6) sont de nouveaux thèmes du projet de service orientés par les priorités du service et des adhérents en particulier.
- ✓ L'axe N°3 lié aux nouvelles organisations de travail et à la digitalisation est une nécessité pour l'avenir dans le contexte sanitaire et organisationnel actuel.

**Axe 1 – Améliorer la prévention primaire des risques professionnels**

**Axe 2 – Accompagner les employeurs et les salariés dans la prévention des risques professionnels**

**Axe 3 – Favoriser les nouvelles organisations de travail et la digitalisation**

L'ensemble de ces 3 axes se décline en 9 fiches projet :

Fiche projet 1 : Aider les employeurs dans l'évaluation des risques professionnels

Fiche projet 2 : Favoriser le maintien dans l'emploi

Fiche projet 3 : Prévenir les troubles musculo-squelettiques

Fiche projet 4 : Renforcer la prévention du risque CMR

Fiche projet 5 : Prévenir les risques psychosociaux

Fiche projet 6 : Prévenir les addictions

Fiche projet 7 : Suivre les entreprises de travail temporaire et de leurs salariés

Fiche projet 8 : Prévenir les risques liés aux rythmes de travail particuliers

Fiche projet 9 : Prévenir les risques pour les jeunes travailleurs

## Axe 1 – Améliorer la prévention primaire des risques professionnels

Le PRST 3 HDF 2016/2020 (extraits) : a pour ambition de faire de la culture de prévention la base de la politique en santé travail. Il est fondé sur la prévention primaire des risques.

**Favoriser la culture de prévention** : renforcer la culture de prévention auprès des acteurs de l'entreprise de manière pérenne, non seulement à travers les messages transmis mais surtout au travers des savoir-faire et des attitudes.

Différents leviers sont activés :

- Accompagner les entreprises pour qu'elles mettent en œuvre la démarche de prévention, renforcer leur autonomie et leur capacité d'agir en prévention.
- Améliorer l'accueil des nouveaux embauchés en entreprise sachant que près d'un quart des accidents du travail surviennent lors de la première année d'embauche.
- Agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité

## Axe 2 – Accompagner les employeurs et les salariés dans la prévention des risques professionnels

Le PRST 3 HDF 2016/2020 (extraits) : Aider les entreprises à être actrices de la santé au travail : accompagner les entreprises pour qu'elles mettent en œuvre la démarche de prévention dans une optique opérationnelle (au plus près des besoins concrets de terrain) en poursuivant les accompagnements mis en place (notamment en proximité par les Services de santé au travail interentreprises (SSTI), avec le renforcement des actions en milieu de travail par l'ensemble des métiers)...

## Axe 3 – Favoriser les nouvelles organisations de travail et la digitalisation

Recommandation N°6 du rapport IGAS sur la santé au travail de 2020 : Promouvoir la télémédecine, (en attente de préconisations de la HAS prévues en janvier 2021).

On note une attente de nouveaux moyens de communication : « la génération Z [en l'occurrence, les salariés nés à la fin des années 90, NDLR] a du mal à être à l'écoute des conseils en prévention des risques professionnels. » Fort de ce constat, les SST proposent maintenant aux adhérents des modules de e-learning, des Serious Game, blended-learning, social-learning, webinaire, MOOC, m-learning... Si la formation présentielle n'est pas remise en cause, le numérique a clairement modifié les comportements des entreprises et cela, plutôt rapidement, ceci pour la simple raison que ces nouveaux formats d'apprentissage conviennent parfaitement aux entreprises.

Traçabilité : Contribution réglementaire du SST à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

## Objectifs

Mieux connaître le nouvel adhérent pour apporter une réponse adaptée à ses besoins

## Plan d'actions

Action	Descriptif	Échéance	Indicateurs d'évaluation
Identification du plan dédié à l'adhérent	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier la faisabilité : Faire plan d'action pour une action de récolte et d'analyse de données à l'aide d'un outil dédié</li> <li>▪ Intégrer les thésaurus Presanse (exposition, prévention)</li> </ul>		
Contact par téléphone le nouvel adhérent	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la communication auprès des adhérents</li> <li>▪ Présenter l'ASMIS : équipe et outils</li> <li>▪ Transmettre des informations/conseils/documents de prévention des risques professionnels</li> <li>▪ Faire le point sur la déclaration des risques (SIR)</li> <li>▪ Rédiger une procédure « nouvel adhérent » en lien avec les services qualité et administratif</li> </ul>		- Nombre d'analyses faites pour les nouveaux adhérents
Rechercher un outil d'aide à la rédaction de la fiche d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Optimiser le temps de rédaction au profil du temps de conseil</li> <li>▪ Intégrer les thésaurus Presanse</li> <li>▪ Réfléchir à un système de statistiques / indicateurs</li> </ul>	2026	- Déploiement de l'outil d'aide à la rédaction de la fiche d'entreprise pour le service

### Objectifs

Action de coordination et de promotion du travail en réseau pour améliorer la PDP

### Plan d'actions

Action	Descriptif	Échéance	Indicateurs d'évaluation
Identification du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier la faisabilité : faire plan d'action</li> <li>▪ Communiquer en interne pour permettre une homogénéité des saisies et la mobilisation des différents acteurs</li> </ul>		
Coordonner les actions de maintien dans l'emploi au sein de l'ASMIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédaction d'un protocole pour l'utilisation du volet (PDP) (Prévention de la Désinsertion Professionnelle) au sein de l'ASMIS (concerne potentiellement tout type de visite médicale, entretien, actions menées par l'équipe médicale ou intervenant du SETO)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers PDP</li> <li>- Suivi des dossiers PDP</li> </ul>
Développer le suivi des actions de PDP et ME réalisées par les différents membres de l'ASMIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un suivi des réorientations de l'infirmière vers le médecin du travail pour des raisons de santé</li> <li>▪ Mener une étude sur les actions PDP déclenchées (cible : dossiers accompagnés par le pôle social)</li> <li>▪ Suivi des aménagements de poste proposés à l'issue d'un accompagnement par le pôle ergonomie (questionnaire à 5 mois après clôture et retour à l'équipe médicale)</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de visites identifiées / nb annexe 4 sur VIPO / nb de fiches de signalement (pôle psycho ou pôle social)</li> <li>- Nombre de questionnaires remplis</li> <li>- Nombre de propositions mises en place</li> </ul>

### Objectifs

Actions ciblées de prévention des TMS vers les jeunes travailleurs et apprentis

### Plan d'actions

Action	Descriptif	Échéance	Indicateurs d'évaluation
<b>Identification du plan d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etudier la faisabilité</b> : faire plan d'action pour une action orientée vers les jeunes travailleurs et les apprentis dans le secteur du BTP</li> </ul>		
<b>Accompagner individuellement et collectivement les salariés ciblés et les employeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Rédaction d'un support pédagogique et d'un guide</b> pour sensibiliser individuellement (visite d'embauche pour les salariés...) et collectivement (ex : webinaire...) les apprentis/jeunes salariés du BTP et les entreprises du BTP</li> <li>▪ Communiquer en interne pour permettre une homogénéité des saisies concernant les TMS</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'adhérents et de jeunes travailleurs sensibilisés</li> <li>- Nombre de formations collectives réalisées</li> </ul>
<b>Déployer les actions à d'autres secteurs ou d'autres salariés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Définir le ou les secteurs à cibler (baromètre santé)</b></li> </ul>	2026	



### Objectifs

Action de sensibilisation et d'information avec prévention ciblée

### Plan d'actions

Action	Descriptif	Echéance	Indicateurs d'évaluation
Identification du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier la faisabilité : faire plan d'action</li> <li>▪ Sensibiliser tous nos adhérents sur le risque CMR ainsi que sur la déclaration de ce risque : réaliser un questionnaire de recueil et de sensibilisation CMR ciblé « large » avec traitement des données</li> <li>▪ Choisir les cibles pour la formation (action N°2)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de questionnaire remplis et retournés (réponses)</li> <li>- Nombre d'adhérents ayant tracés dans le portail (avant/après)</li> </ul>
Accompagner collectivement les adhérents ciblés sur le risque CMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un support pédagogique de formation collective (ex : webinaire)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'adhérents sensibilisés</li> </ul>
Fiabiliser la déclaration du risque CMR réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier la faisabilité – faire plan d'action</li> <li>▪ Remonter et tracer les problèmes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateur de suivi</li> </ul>
Sensibiliser et former tous les médecins et les infirmiers au repérage et à la validation du risque CMR dans Dinamit	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudier la faisabilité – faire plan d'action</li> <li>▪ Réaliser un support pédagogique de formation collective (ex : webinaire)</li> </ul>	2026	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de déclarations CMR dans les DMST employeurs / SST</li> </ul>

### Objectifs

Action de prévention orientée vers les dirigeants / managers

### Plan d'actions

Action	Descriptif	Échéance	Indicateurs d'évaluation
Identification du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etudier la faisabilité</b> : faire plan d'action pour une action concernant les TPE du commerce et de l'artisanat</li> </ul>		
Sensibiliser les dirigeants et les managers aux RPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réaliser un support pédagogique de formation collective (ex : webinaire)</b></li> </ul>	2022	- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
Conseiller dans la démarche de prévention	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réaliser un support pédagogique de formation collective (ex : webinaire)</b></li> <li>▪ <b>Accompagnement dans la démarche de prévention collective des RPS</b></li> </ul>	2024	- Nombre d'entreprises conseillées et /ou accompagnées dans leur démarche de prévention collective des RPS
Déployer les actions à d'autres secteurs ou d'autres salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Définir le ou les secteurs à cibler (baromètre santé)</b></li> <li>▪ <b>Accompagnement dans la démarche de prévention collective des RPS</b></li> </ul>	2026	- Idem actions précédentes

### Objectifs

Accompagnement ciblé des employeurs et des salariés dans la prévention des conduites addictives

### Plan d'actions

Action	Descriptif	Echéance	Indicateurs d'évaluation
Identification du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etudier la faisabilité</b> : faire plan d'action pour une action orientée vers les jeunes travailleurs dans le secteur de l'hôtellerie, restauration, débits de boissons, hébergements touristiques et campings</li> </ul>		
Accompagner les salariés ciblés pour la prévention des addictions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Rédiger un support pédagogique de formation collective (ex : webinaire)</b></li> <li>▪ <b>Sensibilisation/information individuelle (consultations) : documents, tests d'évaluation de consommation</b></li> <li>▪ <b>Sensibilisation/information collective (ESP)</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de salariés sensibilisés individuellement</li> <li>- Nombre de salariés vus en ESP</li> </ul>
Accompagner les employeurs ciblés pour la prévention des addictions	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Accompagnement individuel (documents ASMIS, fiche entreprise, aide au DU...)</b></li> <li>▪ <b>Accompagnement collectif (matinales, ateliers, webinaires,...)</b></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'employeurs accompagnés</li> </ul>
Déployer les actions à d'autres secteurs ou d'autres salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Définir le ou les secteurs à cibler (baromètre santé)</b></li> </ul>	2026	

### Objectifs

### Plan d'actions

Action	Descriptif	Echéance	Indicateurs

### Objectifs

» Alimentation et travail posté

### Plan d'actions

Action	Descriptif	Echéance	Indicateurs
Identification du plan d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Etudier la faisabilité</b> : faire plan d'action pour une action orientée vers le public ciblé</li> </ul>		
Accompagner les salariés ciblés pour la prévention des risques liés aux rythmes de travail particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réaliser un support pédagogique de formation collective (ex : webinaire)</b></li> <li>▪ <b>Eduquer/former</b> : « adapter l'alimentation aux horaires de travail »</li> <li>▪ <b>Sessions pédagogiques d'information auprès des salariés (présentations powerpoint alternées pour travailleurs postés)</b></li> </ul>		- Nombre de salariés sensibilisés
Sensibiliser les adhérents pour la prévention des risques liés aux rythmes de travail particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réaliser un support pédagogique de formation collective (ex : webinaire)</b></li> </ul>	2026	- Nombre d'action de sensibilisation réalisées

### Objectifs

Sensibiliser les jeunes travailleurs, qui en raison de leur âge, de leur inexpérience en milieu professionnel sont vulnérables et les rendre acteur de leur santé au travail. Ce projet est en lien avec l'ISTNF.

### Plan d'actions

Action	Descriptif	Echéance	Indicateurs
Apporter des ressources multiples aux acteurs en contact avec les jeunes travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de journées régionales</li> <li>• Veille documentaire et juridique en lien avec l'ISTNF</li> <li>• Apport d'expertise en santé travail auprès de l'ANAF Hauts de France</li> </ul>	En lien avec l'ISTNF	- Nombre d'action de sensibilisation réalisées
Expérimenter avec les équipes de terrain un suivi santé-travail innovant pour les jeunes travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche-action comparative randomisée auprès d'un échantillon de jeunes travailleurs</li> </ul>		Projet en lien avec l'ISTNF



# Nos centres médicaux

Votre service de santé au travail, des équipes et des moyens  
près de chez vous...



Un centre mobile se déplace  
dans les entreprises éloignées  
d'un centre fixe.

## AMIENS - Siège social

77 rue Debaussaux / Quai Charles Tellier  
CS 60132 - 80001 AMIENS CEDEX 1

Tél. : 03 22 54 58 00

Fax : 03 22 54 58 01

### Somme Ouest

#### Abbeville

Rue Ventose  
ZAC des Deux Vallées  
80100 ABBEVILLE  
Tél. : 03 22 24 04 45  
Fax : 03 22 20 40 39

#### Rue

29 avenue des Frères Caudron  
80120 RUE  
Tél. : 03 22 24 20 49  
Fax : 03 22 24 21 79

#### Beaucamps-le-Vieux

Centre social  
Secrétariat assuré par le centre  
de Dury  
10 rue Pierre Gaudetroy  
80430 BEAUCAMPS-LE-VIEUX  
Tél. : 03 22 47 84 70  
Fax : 03 22 46 42 32

### Somme Nord

#### Doullens

13 bd Ernest Dehée  
80600 DOULLENS  
Tél. : 03 22 77 29 68  
Fax : 03 22 32 07 23

### Flixecourt

Centre médical  
Secrétariat assuré par le  
siège social  
Rue de la Catiche  
80420 FLIXECOURT  
Tél. : 03 22 54 58 00

### Somme Nord-Est

#### Péronne

19 rue St-Jean • BP 10202  
80205 PERONNE CEDEX  
Tél. : 03 22 84 19 40  
Fax : 03 22 84 69 81

#### Albert

2 rue d'Aveluy • BP 80049  
80302 ALBERT CEDEX  
Tél. : 03 22 75 21 55  
Fax : 03 22 75 63 50

#### Chaulnes

46 rue Aristide Briand  
80320 CHAULNES  
Tél. : 03 22 83 97 58  
Fax : 03 22 83 18 30

### Corbie

Centre Hospitalier  
Rue Gambetta  
80800 CORBIE  
Tél. : 03 22 96 87 97  
Fax : 03 22 40 18 03

### Amiens Métropole

#### Amiens Charles Dubois

4 rue Charles Dubois  
80000 AMIENS  
Tél. : 03 22 95 12 87  
Fax : 03 22 89 71 11

#### Espace Industriel Nord

68 rue de Poulainville  
80080 AMIENS  
Tél. : 03 22 44 11 94  
Fax : 03 22 54 99 67

#### Boves

Cité des Métiers • RD 935  
Boulevard Michel Strogoff  
80440 BOVES  
Tél. : 03 22 47 01 40  
Fax : 03 22 46 07 08

#### Dury

Chemin rural de la Croix  
Blanche  
Centre Oasis • Bât. Les Tulipiers  
80480 DURY  
Tél. : 03 22 47 84 70  
Fax : 03 22 46 42 32

### Somme Sud-Est

#### Roye

3 rue de Montdidier • BP 30024  
80700 ROYE  
Tél. : 03 22 87 07 86  
Fax : 03 22 87 85 65

#### Ham

11 rue du Grenier à Sel  
80400 HAM  
Tél. : 03 23 81 11 81  
Fax : 03 23 81 33 72

#### Moreuil

37 rue du 8 Août 1918  
80110 MOREUIL  
Tél. : 03 22 54 08 31  
Fax : 03 22 54 08 30

#### Montdidier

25 rue Amand de Vienne  
(en face de l'hôpital)  
BP 10105  
80500 MONTDIDIER  
Tél. : 03 22 78 29 97  
Fax : 03 22 37 10 69

#### Nesle

28 rue de la Vierge  
80190 NESLE  
Tél. : 03 22 88 37 40  
Fax : 03 22 37 45 08



[www.asmis.net](http://www.asmis.net)

51 cabinets médicaux répartis sur 19 sites.

3 centres mobiles, équipés d'un cabinet médical, sur 103 lieux de stationnement dans le département.